



Procès-verbal Des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 12

**SEANCE DU
14 Décembre 2015**

Convocation du 8 décembre

L'an Deux Mil quinze, le 14 décembre, le Conseil Municipal de la commune de LIÈPVRE s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrot HESTIN, Maire.

Présents :

Monsieur Pierrot HESTIN, Maire
Monsieur Denis PETIT, Monsieur MOUILLÉ Michel, Monsieur CRAMPÉ Gilbert,
Monsieur WALTER Laurent, et Monsieur GASPERMENT Gérard, Mesdames Claudine
EGERMANN, Aline FINANCE, Christiane FORCHARD, LICHTENAUER Pascale, Eliane
CÉBOKLI et PETITDEMANGE Maud.

Absents excusés :

Madame BATLOT Christine, Madame Corinne MOUILLÉ, Madame SOSSLER
Francine, Monsieur Jean-Paul MINGAT, Monsieur Jacquy MOUGINY, Monsieur
Pascal FEIL et Monsieur Steve QUIRIN

Ont donné procuration :

Madame BATLOT Christine à Madame Claudine EGERMANN,
Monsieur Jacquy MOUGINY à Madame Eliane CÉBOKLI,
Monsieur Steve QUIRIN à Monsieur Pierrot HESTIN,
Madame SOSSLER Francine à Monsieur Denis PETIT
Et Madame Corine MOUILLÉ à Monsieur Michel MOUILLÉ

Secrétaire de séance : Madame Claudine EGERMANN

Après avoir constaté que le quorum est atteint pour délibérer valablement, le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2015,
2. Fixation des tarifs municipaux 2016,
3. Fixation des tarifs du camping municipal pour 2016,
4. Fixation des tarifs de location de la salle polyvalente,
5. Décision modificative n° 3 – Budget principal,
6. Vote du quart des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2016,
7. Création d'un budget annexe « Forêt »,
8. Approbation du rapport d'activité 2014 du Syndicat départemental d'Electricité,
9. Divers

Après lecture de l'ordre du jour, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2015

Le procès-verbal est approuvé par 16 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur Jacquy MOUGINY)
Mesdames Eliane CÉBOKLI et Maud PETITDEMANGE souhaite signaler et rectifier le résultat d'une délibération datant du 18 septembre 2015.

En effet, le point 7 « désignation des gardes-chasse » pour les lots 1,2 et 3, Mesdames CÉBOKLI et PETITDEMANGE s'abstiennent seulement pour le lot 1 et 2 concernant la désignation de Monsieur RENTZ Joël. Ce qui nous donne comme résultat de vote :

- lot 1 et 2 : 11 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS
- lot 3 : 14 VOIX POUR

2. Fixation des tarifs municipaux 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs communaux. Ils sont donc fixés comme suit pour 2015 :

1) Titres permanents

Désignation	2013 En €	2014 En €	2015 En €	2016 En €
♦ Location d'un terrain en faveur de Monsieur Daniel HACHETTE (titre A2)	8,90	8,95	8,95	8,95
♦ Location des cours d'eau communaux en faveur de la Société de Pêche de Lièpvre (titre A3)	17,70	17,90	17,90	17,90
♦ Location d'un terrain en faveur de Monsieur Daniel Hachette (titre C6)	8,90	8,95	8,95	8,95
♦ Location d'un terrain en faveur de Monsieur Roger MÉNÉTRÉ (titre C11)	8,90	8,95	8,95	8,95
♦ Concession pour une source en faveur de Monsieur Roger MÉNÉTRÉ (titre C13)	28,10	28,45	28,45	28,45

2) Concessions des tombes en cimetière communal

	2013	2014	2015	2016
Pour 15 ans	€	€	€	€
Tombes simples	68,70	69,55	69,55	69,55
Tombes doubles	141,50	143,35	143,35	143,35
Cuves cinéraires et cases columbarium	68,70	69,55	69,55	69,55

8) Tarif des photocopies	0,15	0,15	0,15	0,15
--------------------------	------	------	------	------

3. Fixation des tarifs du camping municipal pour 2016

Etant donné que toutes les brochures concernant les tarifs des campings pour le Val d'Argent ont déjà été éditées courant août pour l'année 2016, le conseil municipal décide de reporter ce point à l'ordre du jour d'un conseil municipal courant juin pour éventuellement fixer de nouveaux tarifs pour l'année 2017.

4. Fixation des tarifs de location de la salle polyvalente

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal des tarifs de location de la salle polyvalente :

Grande salle Sportive		Habitants de Lièpvre	Associations de Lièpvre	Utilisation Commerciale Habitants et Assoc extérieurs
entière		250	200	450
2 Tiers		200	155	350
1 Tiers		160	110	250
Chauffage inclus				
	caution	300	non	500
<hr/>				
Podium	entier	95	gratuit	95
	demi	50	gratuit	50
Piste de Danse	entière	100	gratuit	100
	demi	50	gratuit	50
Sonorisation		100	gratuit	100
	caution	150	non	150
CUISINE (et son équipement complet - chambre froide et vaisselle)		comprise	comprise	comprise

Facturation vaisselle manquante ou cassée selon liste fournie lors location

Facturation nettoyage si non (ou mal) effectué

:

l'heure

coût horaire société net.

(fours - lave-vaisselle - chambre froide etc)

Grande salle Rez-de chaussée (parquet)			Habitants de Lièpvre	Associations de Lièpvre	Utilisation commerciale Habitants et Assoc Extérieurs
Grande partie	150 m2	chauffage inclus	160	110	250
	Collation enterrement		70	gratuit	non
Caution			300	non	500
Grande salle Premier étage			160	110	250
chauffage inclus					
Caution			300	non	500
Petite salle Premier étage			100	70	150
chauffage inclus					
Caution			100	non	150
Petite cuisine Premier étage			comprise	comprise	comprise

Autres :

- La cuisine avec vaisselle est comprise dans les locations.
- Gratuité de la salle pour les associations de Lièpvre : 2 manifestations et 1 assemblée générale.
- Les locaux sont à rendre rangés et balayés. Toute heure de nettoyage supplémentaire aux normales sera facturée. La casse de la vaisselle sera facturée au prix coutant.

Monsieur le Maire fait remarquer au conseil municipal qu'il y a eu des locations gratuites pour les élus alors que rien n'est stipulé dans le règlement intérieur de la salle. Il propose éventuellement une location gratuite, mais propre à l' élu. Madame FORCHARD fait savoir que cela est gênant par rapport à la population et Monsieur Denis PETIT est personnellement contre.

Tous les conseillers présents décident de laisser tomber la gratuité de la salle pour les élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 10 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS de garder les mêmes tarifs de location de la salle polyvalente que ceux appliqués en 2015.

Madame Pascale LICHTENAUER souhaiterait rajouter une information concernant les locations de salle dans le Val d'Argent. Dans une aire de mutualisation, elle souhaiterait que toutes les salles du Canton soient louées au même tarif et sans préférence.

5. Décision modificative n° 3 – Budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632 : fournitures de petit équipement	6 000.00			
D- 6068 : autres matières et fournitures	2 000.00			
D-6135 : locations mobilières	3 000.00			
D-61523 : voies et réseaux		49 000.00		
D-6231 : Annonces et insertions	3 000.00			
D-6232 : Fêtes et cérémonies	5 000.00			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	19 000.00	49 000.00		
D-6216 : personnel affecté par le GFP	6 000.00			
D-64111 : rémunération principale	15 000.00			
D-6451 : cotisations à l'URSSAF	3 000.00			
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	4 000.00			
TOTAL D 012 : Charges de personnel	28 000.00			
D-6531 : Indemnités	4 000.00			
D-6558 : autres contributions obligatoires	5 000.00			
D-65738 : autres organismes publics	18 000.00			
D-6574 : subventions de fonctionnement aux associations et autres ...		25 000.00		
TOTAL D 65 : autres charges de gestion courante	27 000.00	25 000.00		
TOTAL FONCTIONNEMENT	74 000.00	74 000.00		

6. Vote du quart des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2016

Vu l'article L.1612-1 du CGCT, monsieur le maire indique au conseil municipal qu'afin de pouvoir régler certaines factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2016, il faut que le conseil municipal l'y autorise par délibération.

Ce dispositif permet le mandatement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour mémoire, les dépenses d'investissements du budget primitif 2015 et les décisions modificatives s'élèvent à un total de 870 872.00 € non compris le chapitre 16 ainsi que le solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté.

Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissements peuvent être engagées, liquidées et mandatées selon la répartition suivante :

Chapitre	Montant budgétisé	Montant autoriser à mandater
21 – Immobilisations corporelles	49 139.00	12 284.75
23 – Immobilisations en cours	528 235.00	62 865.00

7. Création d'un budget annexe « Forêt »

Depuis sa création, le budget principal retraçait l'ensemble des écritures comptables et patrimoniales relatives à la forêt.

Par mesure de lisibilité et afin de clarifier le coût réel de l'activité « Forêt », il est apparu nécessaire d'individualiser la gestion de la forêt dans un budget annexe propre.

Compte-tenu des montants et des opérations de transfert à réaliser, il est préférable de transférer les activités dans un nouveau budget annexes « Forêt ».

Ce transfert comptable s'accompagne :

- d'un transfert des biens immobilisés dans le budget général vers ce nouveau budget,
- d'un transfert s'il y a lieu des emprunts affectés au Budget Général et souscrits pour financer les travaux et acquisitions de la forêt,
- d'un transfert, s'il y a lieu, des subventions perçues et enregistrées dans le budget général pour financer les travaux et acquisitions de la forêt.

L'ensemble de ces transferts fera l'objet d'un certificat administratif détaillé à destination du comptable public chargé de la réalisation non budgétaire de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la création d'un budget annexe « FORET » assujetti à la T.V.A. et de comptabilité M14,
- APPROUVE le transfert des soldes comptables des biens immobilisés, des emprunts et des subventions du général au budget annexe « forêt ».

8. Approbation du rapport d'activité 2014 du Syndicat Départemental d'Electricité

Monsieur le maire fait communication au conseil municipal du rapport d'activité 2014 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin accompagné du compte administratif.

Le rapport ainsi que le compte administratif 2014 sont disponibles sur le site internet : www.sde68.fr

9. Divers

Monsieur le maire fait un tour de table. Aucune personne ne propose de point divers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Fait et délibéré en séance à Lièpvre, les jours, mois et an ci-dessus.

Lièpvre, le 14 décembre 2015

Le maire,

Pierrot HESTIN